

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 19 mars 2010

Etaient présents: BANNET Jean-Yves, GUILLOTTE Cécile, TANGUY Gilles, HEMERY Alexandre, LOREC Rose-Marie, Stéphanie MAHEO, MAHEO Yves, THOMAS Alain, Lina LE DOUX, Laurence NUNNEY et Rozenn MAHEVO

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir:

Bernard GIARD à Alain THOMAS, Véronique BERTHO à Jean-Yves BANNET, Patrick MONTAGNER à Cécile GUILLOTTE et Jean-Yves LECLECH à Yves MAHEO

Secrétaire de séance: Stéphanie MAHEO

Invité: Stéphane COMBEAU, Trésorier

1. Affectation des résultats 2009

* Budget Principal

L'excédent de fin d'exercice 2009 s'élève à 229109.55euros.

L'affectation suivante est votée:

- Art 002/2010 : 137600.00 euros
Part reportée à la section de fonctionnement du budget 2010
- Art 1068/2010: 91509.55 euros
Part affectée en réserves d'investissement au budget 2010

* Budget des campings

L'excédent de fin d'exercice 2009 s'élève à 32788.84 euros.

L'affectation suivante est votée:

- Art 002/2010 : 20 000.00 euros
Part reportée à la section de fonctionnement du budget 2010
- Art 1068/2010: 12788.84 euros
Part affectée en réserves d'investissement au budget 2010

* Budgets du Lotissement de Lannivrec et du CCAS

Pas d'affectation pour ces deux budgets

2. Budget Primitif 2010 des Campings

Le budget primitif des campings est présenté en équilibre de la manière suivante:

- *Section de Fonctionnement* : 155 000.00 euros
- *Section d'Investissement*: 78 000.00 euros

Les principaux investissements prévus sont:

- l'installation de pompes à chaleur à Port Andro: bâtiment en dur, et sanitaires mobiles
- le changement de l'armoire électrique relative aux mobil homes à Lannivrec
- la réfection du tableau électrique à l'accueil du gîte
- l'achat de neuf nouveaux lits superposés au gîte

3. Budget Primitif 2010: Budget Lotissement de Lannivrec

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal, sous formes de décisions modificatives.

Le budget primitif du lotissement de Lannivrec est présenté en équilibre de la manière suivante:

- *Section de Fonctionnement* : 882 651 euros
- *Section d'Investissement*: 530 627 euros

Ce budget tient compte des 19 ventes de terrains viabilisés aux résidents principaux.

4. Budget Primitif 2010: Budget Principal

Le budget primitif de la commune, dit budget principal, est présenté en équilibre de la manière suivante:

- *Section de Fonctionnement* : 944 524.00 euros
- *Section d'Investissement*: 1867 300.00 euros

Les principales opérations de l'année sont les suivantes:

- _ Agrandissement de l'école et extension du restaurant scolaire
- _ Atelier communal/ Toiture mairie
- _ Effacement de réseaux à Samzun (Partie Sud)
- _ Voiries de villages
- _ Lancement de l'étude du pôle multi accueil derrière la mairie
- _ Aménagement d'une médiathèque, antenne de celle de Le Palais
- _ Achat d'un camion neuf

Pour information, le budget du Centre Communal d'Action Sociale pour 2010 s'élève à 10 700 euros.

5. Vote des taux de contributions directes pour l'année 2010

Il est rappelé aux élus que la taxe professionnelle a été supprimée pour l'année 2010, compensée par l'Etat auprès des communes par une dotation appelée «compensation-relais».

Après examen de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2009, à savoir:

- | | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation | 5.61 % |
| - Taxe Foncière sur le foncier bâti | 9.61 % |
| - Taxe Foncière sur le foncier non bâti | 19.29 % |

6. Participation de la commune au déficit de fonctionnement du complexe sportif du Gouerch en 2010 pour l'exercice 2009: Refus

Le Maire rappelle que jusqu'ici, les élus ont toujours accepté de participer au déficit de fonctionnement du complexe sportif du Gouerch, sachant que 50% du déficit était pris en charge par Le Palais, et 50 % par les trois autres communes.

La participation financière de Locmaria, pour mémoire, était de 6828 euros en 2006, 6828 euros en 2007, 9612.41 euros en 2008, et 9659.58 euros en 2009.

Cette année la participation demandée est de 11975.92 euros.

Le Maire fait remarquer que l'augmentation par rapport à 2006 est de plus de 75%, ce qui le laisse perplexe. Après débat, et considérant que la commune de Locmaria n'a aucune maîtrise des charges de fonctionnement, un vote à main levée a lieu. A l'unanimité, le conseil municipal refuse de participer au déficit de fonctionnement du complexe sportif du Gouerch pour l'année 2010 considérant que la demande de prise en charge est trop élevée.

7. Prise en charge financière des frais de scolarisation des élèves de Locmaria scolarisés à l'Ecole Primaire Publique de Le Palais au titre de l'année scolaire 2009-2010

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Le Palais au titre de l'année scolaire 2009-2010.

Dix enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés aux écoles primaires et maternelles publiques de Le Palais (5 en maternelle et 5 en primaire).

La commune de Le Palais, en tant que commune d'accueil, demande à la commune de résidence de bien vouloir participer aux frais de scolarisation.

C'est ainsi que le conseil municipal décide à l'unanimité de participer financièrement au montant de 7 490.00 euros soit:

- 5 enfants en maternelle à 1 100.00 euros
- 5 enfants en primaire à 398.00 euros

8. Participation financière de la commune de Locmaria au fonctionnement de l'Ecole Sainte-Anne, école primaire privée sous contrat d'association située à Le Palais, commune voisine

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de scolarisation des enfants de Locmaria inscrits à l'école Sainte-Anne, école primaire privée, située sur la commune de Le Palais.

Pour ce faire, les élus prennent connaissance du coût de scolarisation pour l'année 2009 des enfants en école primaire et école maternelle publiques à Le Palais, déterminé par la commune de Le Palais, commune d'accueil:

- Charge d'un élève en primaire : 398.00 euros
- Charge d'un élève en maternelle : 1100.00 euros

A la rentrée scolaire 2009-2010, trois enfants de Locmaria étaient inscrits à l'école Sainte-Anne:

- Un enfant en maternelle,
- Deux enfants en primaire.

Le conseil municipal autorise donc le maire à verser à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, organisme gestionnaire de l'école Sainte-Anne, la somme de 1 896.00 euros (1 x 1 100.00 euros + 2 x 398.00 euros).

9. Prise en charge financière des frais de scolarisation des élèves de Le Palais scolarisés à l'Ecole Primaire Publique de Locmaria au titre de l'année scolaire 2009-2010

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Locmaria au titre de l'année scolaire 2009-2010.

Deux enfants domiciliés à Le Palais sont scolarisés aux écoles primaires et maternelles publiques de Locmaria (2 en primaire).

La commune de Locmaria, en tant que commune d'accueil, demande à la commune de résidence de bien vouloir participer aux frais de scolarisation:

- 2 enfants en primaire à 235.00 euros, soit 470.00 euros.

10. Location/Accession Lotissement de Lannivrec: Clause de non spéculation

Dans le cadre du présent dispositif de location-accession, afin de favoriser l'accueil de ménages à revenus limités s'inscrivant notamment dans les plafonds définis par voie réglementaire, la Commune de Locmaria a contribué à la construction des pavillons en cédant à titre gratuit à l'Office Public de l'Habitat du Morbihan le terrain nécessaire.

Il faut noter que ce programme a bénéficié d'une implication financière importante de la commune, de Bretagne Sud Habitat et de l'Etat, par des financements privilégiés.

Ainsi, en cas de revente du pavillon dans un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique constatant la levée de l'option d'achat, le locataire accédant s'engage à verser une indemnité de base fixée de la manière suivante:

150 euros x nombre de mètres carrés du terrain sur lequel est édifée la construction.

Cette indemnité de base sera versée au bénéfice de la Commune de Locmaria.

Cette indemnité de base sera révisée selon la formule suivante:

Indemnité = 150 euros x indice de coût de la construction du mois de vente au 2nd propriétaire
Indice du coût de la construction du mois du contrat initial de location-accession

11. Déclassement du domaine public à Kéroulep, Pralédan et Le Coléty,

Conformément à l'article 9 du 20 juillet 2005 qui modifie l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le classement ou déclassement du domaine public sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Au vu de la situation des cas suivants cités ci-dessous, appartenant au domaine public, Monsieur le Maire propose le déclassement de ces derniers et leur intégration au domaine privé des propriétaires en ayant fait la demande.

Village de Coléty: cession aux Consorts CARIO d'une superficie d'environ 10 m² se situant à l'angle de leur propriété cadastrée section ZK n°151

Village de Kéroulep: cession aux consorts LOREAL de la parcelle cadastrée section ZK n°53 d'une superficie de 40 m². (cession rendue possible du fait de l'accord des Consorts LOREAL aux Consorts CONAN pour maintenir un accès à leur habitation et de fait, éviter l'enclavement de la maison)

Village de Pralédan: déclassement du domaine public pour l'échange déjà évoqué entre la commune et Monsieur Sarfati

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déclasser les biens cités précédemment et de les intégrer au domaine privé des particuliers.

12. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics: Information n° 12

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit:

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics:

Décision du 04.02.2010

Drapeaux pour pavoisement mairie

UNIC SA

Montant: 400.78 euros TTC

Décision du 29.01.2010

Convention de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
Ouest Coordination
Montant: 5 740.80 euros TTC

Décision du 29.01.2010
Missions d'investigations et d'ingénierie géotechnique
GINGER CEBTP
Montant: 2 691.00 euros TTC

Décision du 17.02.2010
Fleurissement
Le Jardin de Saint Pierre
Montant: 111.20 euros TTC

Décision du 18.02.2010
Peinture décorative local jeunes
Antoine CHATEAU
Montant: 1 554.80 euros TTC

Décision du 22.02.2010
Reliure de dossiers comptables
Espace Buro – Chip Buro
Montant= 114.82 euros TTC

Décision du 24.02.2010
Contrôle chauffe-eau des mobil-homes de Lann-Ivrec (9)
SAVELYS GDF SUEZ
Montant: 897.72 euros TTC par an (contrat de 3 ans)

Décision du 25.02.2010
Spectacle pyrotechnique
Hubert Thézé Pyrotechnie
Montant: 7 000.00 euros TTC

Décision du 19.03.2010
Lotissement de Lannivrec – Lot n° 1: Voirie Assainissement – Phase 2
Suite résiliation marché MARC SA
EUROVIA
Montant: 160 000.00 euros HT

Décision du 19.03.2010
Centrale vapeur gîte
CONFORAMA
Montant: 299.00 euros TTC

13. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière d'emprunts:

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit:
VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 23 du 3 avril 2008,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,
Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière d'emprunts:

Prêt de 106 000.00 euros
Achat de deux terrains appartenant aux Consorts TANGUY à l'Etang de la Petite Anne

Taux: 3.72 %

Périodicité: Trimestrielle Durée: 15 ans Etablissement bancaire: Crédit Agricole du Morbihan

14. Divers

* Décision est prise de tirer le feu d'artifice aux Grands-Sables chaque dernier samedi du mois de juillet. Par conséquent, pour 2010, ce sera le 31 juillet 2010.

* Adoption de la motion proposée par le Conseil d'Administration de l'association Les Îles du Ponant au sujet des problèmes d'urbanisme rencontrés sur les territoires insulaires:

«Sans remettre en cause l'économie générale de la loi littoral, le Conseil d'Administration de l'Association des Îles du Ponant demande solennellement que:

- la spécificité des situations insulaires soit prise en compte
- qu'en conséquence, les dispositions nécessaires, à quelque niveau que ce soit (réglementaire, législatif) soient adoptées et mises en œuvre
- que des solutions juridiques appropriées soient mises en place pour sécuriser la situation existante

Le conseil d'administration en appelle à la responsabilité de tous pour préserver les territoires et les communautés insulaires»

* Agenda 21: un prospectus d'information sera mis à disposition du public dans les commerces prochainement, le N° 1 des news de l'agenda 21 de Locmaria

La séance est levée à 21 heures.